

GUIDE DU

compostage partagé



LE COMPOSTAGE C'EST QUOI ?

Le compostage est une pratique qui commence par la séparation de certains déchets alimentaires du reste de la poubelle. On les dépose dans un bac dans lequel ils vont se transformer, au bout de quelques mois, en compost.

On utilise ensuite le compost pour nourrir les plantes ou directement en le répandant au pied des arbres et plantes ornementales.

POURQUOI COMPOSTER ?

- Aujourd'hui, les déchets compostables représentent environ 30% du contenu des ordures ménagères.
- Le tri à la source des biodéchets (essentiellement les déchets de cuisine) est obligatoire à partir du 1er janvier 2024.
- Cela évite le transport de déchets, leur enfouissement ou incinération, qui sont des activités polluantes et coûteuses.
- On obtient du compost, qui est enrichissant pour le jardin et les espaces verts.

COMMENT CA MARCHE ?



LES OUTILS:



ET ENSUITE ?

Au terme de sa maturation, le compost sera distribué par le Sirtom à tous les participants qui le souhaitent.

QUE PEUT-ON COMPOSTER?



Matières acceptées

Épluchures de fruits et de légumes (y compris les noyaux) - Restes de repas - Fleurs - Thé/Café/Filtre - Pain découpé - Coquilles d'œufs - Boîte à œufs sans étiquettes et découpée ...



Matières refusées

Viandes et Poissons - Fruits de mer - Litière - Couches - Mégots - Capsules de café - Huile - Emballages - Sacs plastique - Tonte de pelouse



LES CONTACTS

Les maitres composteurs du SIRTOM sont là pour assurer le bon fonctionnement du composteur.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet

- par mail: prevention@sirtom-flers-conde.fr
- par téléphone: 02.33.62.21.00
- notre site internet: www.sirtom-flers-conde.fr



Financé
par



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU